

# AST<sub>25</sub>

Conseiller, Informer, Prévenir

## PARTICIPATION AUX CAMPAGNES NATIONALES DE VACCINATION & DÉPISTAGE

Participer aux campagnes de vaccination et de dépistage pour  
quoi faire ?

### Préserver

la santé des travailleurs et contribuer  
à la protection collective en limitant  
la propagation de maladies.



### Qui est concerné ?

Les publics cibles de la  
campagne sont  
généralement définis selon  
des critères d'âge, de sexe,  
de profil de santé ou de  
probabilité d'exposition à  
certains virus ou bactéries.



### Participer

à des actions de santé publique  
initiées par le ministère de la Santé.

La participation aux campagnes de vaccination et de dépistage, comment ça se passe ?

### Des actions inscrites dans le cadre de campagnes nationales

Les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) peuvent participer à des campagnes de vaccination et/ou dépistage pilotées par le ministère de la Santé. Il ne s'agit pas nécessairement de vaccinations et/ou dépistages recommandés en fonction d'une exposition professionnelle, il peut s'agir d'une campagne de vaccination ou dépistage dans le cadre d'une épidémie au sein de la population générale.

Cette participation aux campagnes de vaccination et/ou dépistage s'inscrit dans le cadre de la mission de préservation de la santé des travailleurs, et contribue à leur maintien en emploi. Elle est généralement limitée dans le temps.



### Une organisation logistique mise en oeuvre par chaque SPSTI

Le SPSTI organise la campagne et informe les entreprises de la possibilité de vaccination et/ou dépistage qui est offerte à leurs salariés. Le SPSTI propose des créneaux horaires dans des lieux définis, et réalise généralement les vaccinations et/ou dépistages sur rendez-vous. L'acte est réalisé par un professionnel de santé du SPSTI, dans les conditions de sécurité requises.